

COMMUNIQUE DE PRESSE

Leader : un programme questionné et pourtant plus que jamais nécessaire pour les ruralités.

La Cour des comptes européenne a publié un rapport spécial sur le programme de développement rural européen Leader, intitulé « Leader et le développement local mené par les acteurs locaux facilitent l'engagement à ce niveau, mais leurs avantages supplémentaires ne sont toujours pas suffisamment démontrés », qui remet en cause la mise en œuvre de ce programme Leader France, fédération nationale des programmes Leader réagit.

La Cour des comptes européenne a publié une analyse approfondie de 73 pages pour déterminer si l'approche Leader génère des avantages qui justifiaient les coûts et risques additionnels qui en découlent, en particulier par rapport aux programmes de dépenses généraux (descendants) de l'Union européenne. Ce rapport, publié douze ans après le dernier rapport, s'appuie sur l'examen de deux groupes d'action locale dans chacun des dix États membres examinés et vise à fournir des informations et à formuler des recommandations pour l'évaluation de l'approche Leader actuellement réalisée par la Commission.

Un rapport « à charge » basé sur une approche budgétaire

Lancé en 1991, le programme Leader – la politique de développement rural participative et ascendante de l'Union européenne – est le seul programme européen dédié à l'accompagnement des projets de développement rural. La démarche Leader s'appuie sur le développement local mené par les acteurs locaux et est fondée sur l'expérimentation, la coopération, la capitalisation, la diffusion des bonnes pratiques et la mise en commun des ressources et des réseaux.

Principale observation, le rapport de la Cour des comptes européenne souligne qu'en raison de son approche participative, Leader entraîne des coûts administratifs et de fonctionnement élevés par rapport aux autres programmes. Les coûts administratifs et de fonctionnement sont, entre autres, le financement de l'ingénierie et des activités visant à animer les territoires ruraux et à soutenir les porteurs de projet, et induit des exigences administratives supplémentaires par rapport aux programmes de dépenses généraux. Selon la Commission européenne, ces coûts s'élevaient à plus d'un milliard d'euros (ce qui représente un quart du total des dépenses) fin 2020.

« Alors que le dernier rapport sur la cohésion économique, sociale et territoriale en Europe préconisait en février de donner la capacité aux territoires d'agir, à travers les approches territoriales comme le programme européen de développement rural Leader, le rapport de la Cour des comptes européenne est un mauvais signal envoyé aux territoires ruraux engagés dans la démarche. Leader est une des principales démarches qui structure démocratiquement le projet européen et assure, depuis 1993, la présence et la visibilité de l'Europe dans chaque commune, dans chaque village d'Europe. Réduire ce programme participatif, qui est développé dans plus de 2800 territoires en Europe, à une approche « bénéfices-risques » est très réducteur. Le financement alloué au fonctionnement des

groupes d'action locale va bien au-delà de « dépenses administratives », puisqu'il permet également de réaliser un investissement inestimable dans l'humain, l'animation et un précieux travail de mise en réseau comme le souligne la Commission européenne en réponse à ce rapport. Leader est le seul programme qui finance deux postes d'ingénierie dans chaque territoire rural européen. En financement un poste de développeur territorial et un poste de gestionnaire dans chaque territoire, l'Union européenne répond ainsi, en partie, à une des difficultés des territoires ruraux : le manque d'ingénierie financière et de projet. Plus qu'un simple outil de financement, Leader est un programme de développement rural. Pour les territoires, l'importance de ce programme va bien au-delà de son impact financier direct. Son fonctionnement intrinsèque a permis l'émergence de projets innovants dans des territoires qui ont servi de modèle pour l'ensemble des territoires européens. Comparer Leader à un autre fonds n'a donc pas de sens en tant que tel car cela ne prend pas en compte l'aspect qualitatif et la plus-value du travail des groupes d'action locale. » commente Thibaut Guignard. Et le Président de Leader France de conclure « *Oui, le développement local par les acteurs locaux à un coût. Tout comme le fonctionnement des collectivités locales dans les états décentralisés avec leurs instances, leurs services, leurs élus ... Mais aurait-on l'idée de proposer une recentralisation ?* ».

Les auditeurs de la Cour des comptes européenne soulignent également que le processus de demande et d'approbation des projets, qui peuvent inclure jusqu'à huit étapes, restent « *trop compliqués et trop lents* ». Ainsi, seuls 39 % des projets ont été payés dans tous les États membres, et l'un d'eux (la Slovaquie) n'en a payé aucun. En France, moins de 35 % de l'enveloppe nationale est payée ce qui classe la France au 21ème rang sur 27 Etats Membres en Europe au 31 décembre 2021 en termes de déploiement du programme.

« Les auditeurs ont ciblé un des principaux problèmes de la mise en œuvre de Leader : la complexité administrative. Depuis 2018, Leader France souligne les conséquences prévisibles de la lourdeur administrative et des situations ubuesques auprès des autorités régionales, nationales et européennes. Sans une réelle simplification, le programme Leader perd tout son sens initial. Des assouplissements et simplifications sont possibles et même nécessaires pour une meilleure proportionnalité des exigences par rapport aux montants engagés. » souligne Thibaut Guignard.

Leader : Plus qu'un simple outil de financement, un programme européen de développement rural à valoriser.

Dans ce rapport, les auditeurs reconnaissent que Leader tend à faciliter l'engagement local et a été conçue avec un objectif louable : faciliter l'engagement et l'autonomisation au niveau local, au bénéfice des zones rurales. Cependant, les auditeurs attirent par ailleurs l'attention sur la manière dont sont utilisés les fonds. Dans certains pays de l'Union européenne, le soutien au titre de Leader et du développement local mené par les acteurs locaux couvre des projets qui relèvent normalement des autorités nationales, régionales ou municipales (routes rurales, éclairage des rues ou encore jardins d'enfants).

« Les programmes Leader ont permis de développer les zones rurales en Europe et d'impulser des dynamiques territoriales. Ils sont parfaitement adaptés pour accompagner les nouvelles initiatives locales de nos territoires car il est nécessaire d'innover, d'expérimenter, de mettre en œuvre des partenariats entre le secteur public et les acteurs privés. Plus qu'un outil de financement, Leader est un programme de développement rural avec des fondamentaux qui lui sont propres : mise en réseau des acteurs locaux, démarche ascendante, capitalisation et diffusion des bonnes pratiques, coopération. Cependant, il est important que les fondamentaux soient respectés et que les autorités de gestion du programme (les Conseils régionaux en France) laissent aux territoires la liberté d'agir et de définir leur stratégie. Concernant le fléchage des fonds : leur utilisation en remplacement de crédits régionaux ou nationaux ou pour des actions relevant du développement agricole et non du

développement rural sont deux écueils que Leader France combat au quotidien. » signale Thibaut Guignard.

Leader France partage la recommandation de la Cour des comptes européenne de définir de nouveaux indicateurs et « *des données factuelles* » pour évaluer de manière pertinente et concrète la plus-value du programme Leader. Dans cette perspective, Leader France et les réseaux européens de Leader appellent la Commission, mais aussi les autorités de gestion de chaque Etat Membre, à initier clairement un travail en commun pour répondre aux recommandations de ce rapport.

« Leader et plus généralement le développement local mené par les acteurs locaux apparaissent plus que jamais comme une des réponses pour une Europe plus proche des citoyens et faire face à la pression exercée sur la démocratie en permettant une plus grande appropriation des politiques européennes. Ce rapport est un signal d'alarme qui doit être entendu par la Commission européenne et les Etats Membres pour donner encore plus de visibilité au programme Leader pour la programmation 2023-2027. », conclue Thibaut Guignard.

Pour retrouver le rapport de la Cour des comptes européennes : <https://www.eca.europa.eu/fr/Pages/DocItem.aspx?did=61355>

Contact :

Association Leader France

Mairie de Plœuc-L'Hermitage Place Louis Morel 22 150 Plœuc-L'Hermitage

Tél : 07.85.03.69.77

contact@leaderfrance.fr

www.leaderfrance.fr

LEADER FRANCE

Leader France est la fédération française des territoires ruraux engagés dans le programme européen de développement rural LEADER. Membre de nombreuses instances nationales et européennes, Leader France est un partenaire reconnu sur le programme LEADER et, de manière plus générale, sur la mise en valeur de l'apport des politiques européennes pour les territoires ruraux. Leader France agit pour rassembler l'ensemble des acteurs français engagés dans les programmes européens pour le développement rural afin d'étudier la place des ruralités au sein de l'Union européenne et de faire des propositions pour ruraliser les politiques communautaires.